

Information sur la gestion de vos ASC : que des faits



Une Equipe Dans l'Action œuvre pour votre pouvoir d'achat aussi en CSE

Chères et chers collègues,

Lors du CSE du mois d'octobre, nous, membres élus de **l'Equipe Dans l'Action CGT-FO**, avons pris la parole pour lire la motion ci-dessous en séance:

“Malgré de nombreuses discussions et courriels, nous avons des points spécifiques que nous n'arrivons pas à faire avancer et mettre à l'ordre du jour des différents CSE.

Nous regrettons la demande d'un vote de 100 euros par salarié redistribué uniquement sous forme de PMCE, Chèques culture ou ANCV sans critères sociaux décidés unilatéralement par le bureau du CSE.

L'approbation de ce point à l'ordre du jour, en l'état, n'était pas favorable aux salariés :

Nous avons en réserve des montants conséquents, notamment une régularisation 2023 de 350 000€ versée en 2024 et des sommes non consommées en ASC qui permettraient une redistribution bien plus importante.

Nous avons proposé de mettre à l'ordre du jour une enveloppe de 400 000€.

Nous souhaitons que cette somme soit répartie en ANCV, PMCE, chèques culture, activités et sorties pour favoriser le pouvoir d'achat des salariés et redynamiser les interactions sociales.

Nous avons bien pris note, lors de la séance préparatoire et à la suite de notre proposition, la possibilité de prendre en compte le critère social sur la répartition de l'enveloppe.

Nous réaffirmons qu'il est nécessaire d'avancer vers un consensus, dans l'intérêt des salariés, et de voter en séance des montants discutés avec l'ensemble des membres du CSE.

Par conséquent, nous demandons l'organisation d'un CSE extraordinaire avec les points ci-dessous, discutés en réunions préparatoires :

- Vote pour une enveloppe de 400 000€ dont 350 000€ redistribués selon les règles d'attributions votées en mars 2024, en ANCV en PMCE et chèques cultures et 50 000€ en activités sociales*
- Vote pour l'attribution d'une prime exceptionnelle d'un mois de salaire pour récompenser son engagement au-delà des attentes pour la salariée du CSE sur l'année 2023*

Nous avons entendu les préoccupations concernant la proximité de la fin d'année. Ce CSE extraordinaire devra donc être organisé dès la semaine prochaine.”

Cette démarche fait suite au énième refus de mise à l'ordre du jour d'un point concernant le vote d'une enveloppe exceptionnelle de **350 000 €**, que nous avons déjà demandé lors du CSE du mois de Mai 2024, et la reprise des activités sociales et culturelles.

Nous souhaitons que cette enveloppe soit répartie, pour le bénéfice direct des salariés, sous forme de chèques ANCV, PMCE, chèques culture, mais aussi la reprise, dès maintenant, des activités et sorties qui ont bien fait défaut jusqu'à présent.

Nous regrettons que nos propositions n'aient pas été entendues, car nous sommes convaincus qu'elles auraient permis d'améliorer significativement le quotidien de chacun en permettant de se faire rembourser des dépenses de vacances d'été et de préparer nos achats de Noël.

Dans cette motion, nous avons également demandé l'organisation d'un CSE extraordinaire avant la fin du mois d'octobre afin de pouvoir soumettre au vote cette enveloppe et vous en faire profiter avant la fin d'année.

Cette motion a récolté 7 votes pour (membres de l'Equipe Dans l'Action CGT-FO) et 7 votes contre (membres des listes CFDT et CFTC).

Comptez sur nous pour défendre vos intérêts, de façon indépendante, sérieuse et objective !
Santé, qualité de vie au travail, rémunération, emplois, développement durable :
Pour les sujets importants, vous avez choisi :

Une Equipe Dans l'Action

Manelle MERHOM, Benoit BROSSE, Laure BROEGG, Eric PHILIBERT, Naima OULD, Frédéric CHEVALIER, Marie DEWIDHEM, Sébastien MARTEAU, Gwennola BLOT KERVRAN, Marc DELORME, Sophia BEDOUI, Amine RIDENE, Fouad NAJI, Arnaud LUCIEN, Grégory JEAN, Hatim-Pierre FAZILEABASSE, Yann LEVENEZ, Vincent CLARO, Armelle MARACHE, Christophe AUFRAY, Isabelle MEYER, Frédéric NGUYEN



*Notre but reste inchangé : défendre vos intérêts.
Contactez-nous : syndicats.ingenico.cgt.fo@gmail.com*

Pour toute information complémentaire, connectez-vous sur :
<https://www.equipedanslaction.fr>